

ARRÊTÉ DU MAIRE

FERMETURE DES PARCS ET JARDINS PUBLICS

Tempête CAETANO – Vendredi 22 novembre 2024

Le maire de la Ville d'Orvault,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2122-21 alinéa 1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT le risque de chutes d'arbres ou de branches suite au passage de la tempête CAETANO le jeudi 21 novembre 2024,

CONSIDERANT que la sécurité du public rend nécessaire la réglementation des accès aux parcs et jardins municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les parcs et jardins de la Ville d'Orvault, à l'exception du cimetière et des voies d'accès aux équipements publics du parc de la Gobinière, **seront fermés au public le vendredi 22 novembre 2024.**

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera affiché aux entrées des équipements précités.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général des services de la Ville d'Orvault et Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Rendu exécutoire
par publication le :